

Conditions de location

Arrivée Départ

Check-in : à partir de 16h00 (vacances scolaires à 17h00) Check-out : jusqu'à 11h00 (vacances scolaires jusqu'à 10h00). Pour votre confort, nous ne travaillons pas avec une clé mais avec un code d'accès valable pendant toute la durée de votre séjour.

Politique relative au tabagisme

La maison de vacances est entièrement non-fumeur. Veuillez respecter la politique non-fumeur. Afin de garantir un environnement sans fumée à tous nos hôtes, nous demandons une indemnisation d'au moins 250 € si nous détectons des traces de fumée (cendres, odeur, mégots, etc.).

Respect de notre maison et des voisins

La maison est située dans le centre historique de Nieuport. Nous vous demandons gentiment mais explicitement de respecter la tranquillité des voisins entre 23h et 8h, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. En cas de nuisance constatée, le locataire pourra être expulsé du logement et/ou une indemnité de 400 € sera due.

Notre maison est destinée et équipée pour les familles avec enfants, les groupes d'amis et de collègues. Des fêtes sont interdits. Nous n'acceptons pas les groupes de jeunes.

En tant que propriétaire/bailleur, nous nous réservons toujours le droit d'entrer ou de vous faire entrer dans les espaces loués pendant votre séjour et à notre demande pour des inspections et des travaux d'entretien urgents.

Les animaux ne sont pas acceptés.

Seuls le locataire et le nombre de personnes indiqué sur le contrat de location (max. 16 personnes) sont autorisés à occuper la maison de vacances pendant la période indiquée. Le nombre d'adultes et d'enfants sera indiqué lors de la réservation et tout changement ultérieur devra être signalé. En cas de non-respect des règles ci-dessus, le propriétaire a le droit d'expulser les locataires du logement et/ou d'exiger une indemnisation.

La sous-location et le transfert du loyer à des tiers ne sont pas autorisés.

Si les conditions de location ne sont pas respectées, la caution pourra être retenue.

Réservation

Lors de la réservation, un acompte de 50% du prix de la location doit être versé. Le locataire est tenu de payer l'acompte dans les 10 jours suivant la réservation, faute de quoi le contrat sera considéré comme résilié de plein droit et le propriétaire aura le droit de relouer immédiatement la maison de vacances pour la période en question. Si le contrat de location est conclu dans les 5 semaines avant le jour du début, la totalité du prix de location et la caution doivent être payées immédiatement.

Le solde + la caution de 500 € doivent être réglés 6 semaines avant votre séjour. Cette caution vous sera remboursée au plus tard 2 semaines après votre séjour si rien n'est endommagé ou manquant. Tout dommage ou frais supplémentaire sera déduit de la caution.

Domages et défauts

Le locataire nous informera immédiatement s'il cause des dommages. Il est également préférable de nous informer le plus rapidement possible de toute réclamation/défaut. Une solution sera alors recherchée dans les plus brefs délais.

Le propriétaire se réserve toujours le droit de résilier le contrat et de faire expulser les locataires de la maison de vacances si un locataire a causé de graves dommages à la maison de vacances.

Si les dégâts causés dépassent le montant de la caution, ils seront facturés ultérieurement.

Nettoyage final

Le nettoyage final est inclus dans le prix de la location. Néanmoins, le propriétaire se réserve le droit de déduire un montant supplémentaire sur la caution si le bien est laissé en mauvais état.

1. Au départ, la vaisselle, les casseroles et les marmites doivent être rangées propres et sèches.
2. Au départ, le locataire enlève les lits et dépose les draps en bas dans le portail. Il en va de même pour les serviettes de bain.
3. Tous les déchets doivent être emportés avec vous au moment du départ.
4. Veuillez remettre tous les meubles, assiettes, couverts, verres et appareils électroménagers à leur place d'origine.

Politique d'annulation

Politique d'annulation standard : Si le locataire souhaite annuler pour quelque raison que ce soit, il paiera les frais suivants

1. Annulation plus de 3 mois avant le début de la location : 100 euros.
2. Annulation entre le 90^{ème} et le 60^{ème} jour avant le début de la location : 25% du prix de la location
3. Annulation entre le 59^{ème} et le 30^{ème} jour avant le début de la location : 50% du prix de la location.
4. Annulation moins de 30 jours avant le début de la location : 100% du prix de la location.

Si le locataire n'utilise pas le logement de vacances ou le quitte avant la fin de la période de location, aucun remboursement ne sera effectué. Le locataire peut souscrire de sa propre initiative une assurance annulation auprès de son courtier.

Conditions d'annulation supplémentaires en cas de Covid-19, autres pandémies ou en cas de force majeure

Vous recevrez un bon pour le montant déjà payé si :

1. Le gouvernement oblige la maison de vacances à fermer
2. Si un cas de force majeure rend la maison de vacances inutilisable
3. Le bon est valable 2 ans et peut être utilisé pour une saison similaire (ou inférieure)

Dans tous les autres cas, nos conditions d'annulation standard s'appliquent.

Le propriétaire est convaincu que le locataire respectera toutes les mesures corona ou autres en vigueur au moment de la location. Le bailleur ne pourra être tenu responsable des infractions qui pourraient être constatées dans le bien loué.

Responsabilité

Le propriétaire n'est pas responsable des éventuels accidents.

Le droit belge s'applique au contrat de location. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis à la compétence des tribunaux de l'arrondissement de Malines.

Nous ne pouvons être tenus responsables des interruptions temporaires de l'approvisionnement en eau, en énergie ou en télécommunications.

